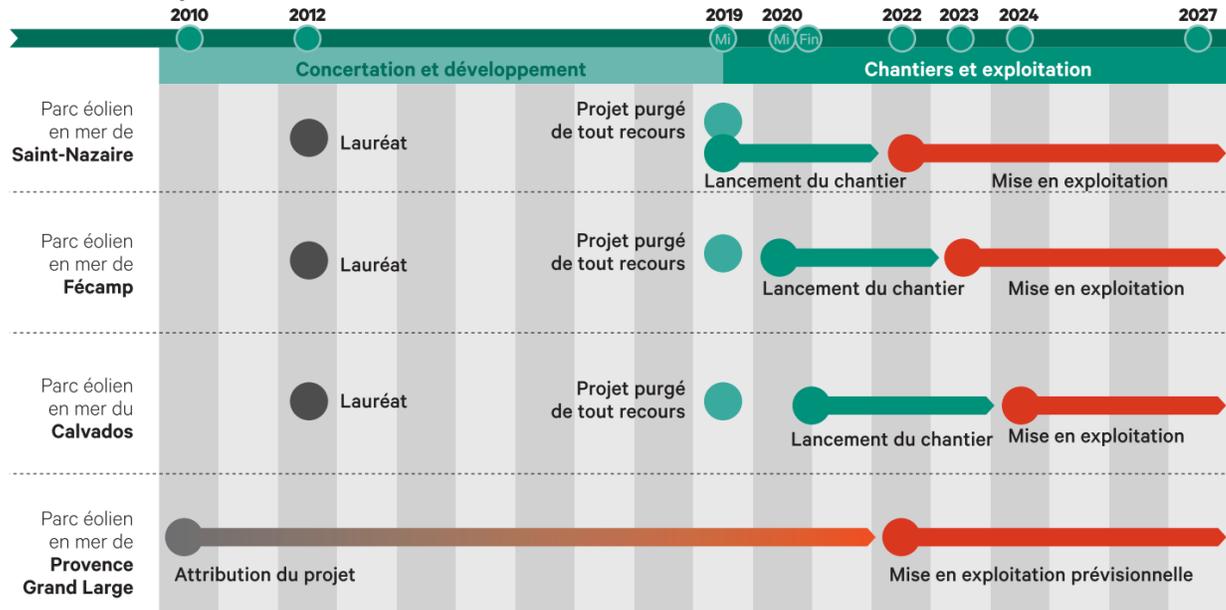


## La montée en puissance dans l'éolien en mer



«LES ÉCHOS» / SOURCE : SOCIÉTÉ

# Eolien en mer : EDF et la filière française passent à la pratique

## ÉNERGIE

**EDF et ses partenaires Enbridge et WPD ont annoncé le lancement du chantier du parc éolien en mer au large de Fécamp.**

Sharon Wajsbrot  
@Sharonwaj

Alors que l'activité doit repartir pour de bon en France, EDF donne un nouvel élan à son activité éolienne en mer. Mardi, EDF Renouvelables et ses partenaires (le canadien Enbridge et le producteur européen d'énergies renouvelables WPD) ont annoncé le lancement du chantier du parc éolien en mer de Fécamp dans la Manche : un projet à 2 milliards d'euros qui vise à construire au large des falaises blanches 71 éoliennes d'une capacité de 500 mégawatts (MW) et qui doit être opérationnel à partir de 2023. Un consortium Bouygues-Saipem a remporté le marché de 550 millions d'euros pour les fondations du parc en question.

Placées entre 13 et 22 kilomètres des côtes, ces éoliennes doivent fournir l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 770.000 personnes, « soit plus de 60 % des habitants de Seine-Maritime », explique le consortium qui a bouclé le financement du projet ces derniers jours. Concrètement, les banques – entre autres la Banque européenne d'investissement, BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole – « doivent financer 80 % du projet », explique Bruno Bensasson, PDG d'EDF Renouvelables.

### Tarif révisé

Celles-là se sont engagées en dépit de la révision à la baisse du tarif de rachat de l'électricité produite par ce parc. A la demande de l'Etat face à l'évolution des technologies, il a été ramené ces dernières années à un montant proche de 140 euros par MW, contre plus de 200 euros prévu initialement. « La rentabilité du projet en a forcément pâti. C'est un projet fortement capitalistique mais c'est un pari à long terme : une fois l'investissement amorti, le parc devient "une machine à cash". Comme pour les barrages, il n'y a aucune matière première à acheter

pour produire de l'électricité... », souligne un spécialiste.

Avec le projet d'EDF à Saint-Nazaire dont la construction a été lancée en septembre 2019 et celui porté par Iberdrola à Saint-Brieuc, Fécamp est le troisième projet éolien en mer attribué par l'Etat en 2012 à enfin être mis en chantier. « L'ingénierie amont, le choix des industriels et surtout les recours juridiques ont pris presque huit ans. C'est

### Siemens Gamesa va lancer les travaux de construction de sa nouvelle usine d'éoliennes au Havre.

beaucoup plus que nos voisins européens », atteste Vincent Balès, directeur général WPD offshore France. Il ne reste plus désormais qu'un projet octroyé à cette même période à lancer : « La décision finale d'investissement pour Courseulles-sur-Mer devrait être prise fin 2020, voire début 2021 », assure Cédric Le Bousse, directeur énergies marines renouvelables France d'EDF Renouvelables.

Pour les industriels de l'éolien offshore, ces chantiers marquent surtout les commandes formelles indispensables pour leur permettre d'investir. Car la filière se structure en même temps que ces premiers projets émergents. Siemens Gamesa a annoncé concomitamment à EDF mardi le lancement des travaux de construction de sa nouvelle usine d'éoliennes au Havre. Celle-ci produira les éoliennes de Fécamp à partir de fin 2021 début 2022, et doit générer 750 emplois. « Du fait de la complexité de l'ouvrage, le calendrier industriel est serré mais nous avons l'expérience suffisante pour le maîtriser », assure Filippo Cimitan, le directeur France de Siemens Gamesa.

« L'enjeu désormais, c'est de réussir ces premiers projets. Il y a une expérience importante en Europe et la technologie est maîtrisée », estime Vincent Balès. C'est essentiel pour la filière qui doit convaincre l'exécutif de continuer sur sa lancée. « Après le projet de Dunkerque, la filière risque de connaître un trou d'air d'autant que les projets éoliens prévus en Normandie, en Bretagne ou en Atlantique sud risquent de prendre du retard », fait encore valoir Vincent Balès. ■

# Le saoudien Al Othaim relève son offre sur Orchestra face au fondateur

## HABILLEMENT

**La guerre de communication bat son plein entre le président-fondateur, Pierre Mestre, et l'actionnaire saoudien Al Othaim.**

Hubert Vialatte  
— Correspondant à Montpellier

La tension monte. A deux jours de la décision, le 4 juin, du tribunal de commerce de Montpellier relative à la reprise d'Orchestra, le fondateur président et actionnaire majoritaire, Pierre Mestre, a fait tout pour conserver son entreprise. Il pourrait bénéficier d'un assouplissement des conditions de reprise d'une entreprise par son dirigeant, résultant d'une ordonnance du 20 mai, et visant à éviter une vague de faillites en France.

Ainsi, malgré un passif estimé à 650 millions d'euros et un placement en redressement judiciaire de sa société en avril, l'homme d'affaires a pu déposer une offre de

reprise, via sa nouvelle société NewOrch (« Nouvel Orchestra »), créée en avril. Et ce, en effaçant les dettes passées.

### Erreurs stratégiques

Or, pour Hervé Guionie, le directeur des relations internationales du saoudien Al Othaim, actionnaire minoritaire et autre candidat à la reprise, celles-ci « sont issues d'erreurs stratégiques : stocks pléthoriques, manque d'anticipation sur l'e-commerce et échec du rachat de l'américain Destination Maternity ». L'attaque est rude, elle est soutenue par les salariés du groupe, qui s'interrogent sur le bien-fondé de l'offre de Pierre Mestre, et pourrait même se déplacer sur le terrain judiciaire. Car, selon les conseils d'Al Othaim, « celle-ci est non conforme, car elle a une offre financée en face ». Et d'ajouter que « cette ordonnance concerne des petits commerçants, pas des groupes de la taille d'Orchestra ».

Pour une source proche du dossier, Pierre Mestre aurait « une chance incroyable ». Un groupe qui compte quelque 300 magasins, 2.900 salariés, pour un chiffre

d'affaires de 570,8 millions d'euros, en baisse de 6,8 %. Fragilisé financièrement, l'homme d'affaires reçoit des soutiens d'entrepreneurs locaux. Très implanté localement, propriétaire du Domaine de Verchant (5 étoiles) à Castelnaud-le-Lez, à côté de Montpellier, Pierre Mestre la joue sobre. « Je m'exprimerai jeudi, quel que soit le résultat », déclare-t-il. Quelle qu'elle soit, la décision sera suivie au niveau national. « Si Mestre l'emporte, cela fera jurisprudence. Plus personne ne paiera ses factures », prévient-on du côté d'Al Othaim.

Le groupe saoudien, actionnaire d'Orchestra à hauteur de 4 % depuis 2016, a pour lui sa solidité financière. Son offre comprend un apport immédiat en cash de 35 millions d'euros et une ligne de crédit de 40 millions supplémentaires apportés par cette entreprise familiale, basée à Riyad. « Quiconque ne peut apporter à Orchestra ce besoin en fonds de roulement va dans le mur », affirme Hervé Guionie. Or, Pierre Mestre ne présente pas ces fonds. Mis à part 500.000 euros pour la reprise, son offre n'est pas financée. ■

D'après lui, le patron d'Orchestra aurait réglé, la veille de l'audience du 26 mai, une partie des acomptes de marchandises hiver et été. Le groupe saoudien a contre-attaqué le jour même, en relevant son prix d'acquisition, soit environ 10 millions d'euros supplémentaires. Côté emplois, le bilan est sensiblement identique entre les deux offres en France (1.111 emplois maintenus par Al Othaim, 1.100 pour Mestre). Mais le patron d'Orchestra promet de maintenir davantage de magasins à l'étranger.

### Deux requêtes déposées

L'avocat du comité social et économique (CSE) du groupe, Ralph Blindauer, a déposé deux requêtes visant à faire annuler l'audience et rouvrir de nouveaux débats. « L'audience s'est déroulée in vivo. Je n'ai pas pu m'exprimer, mon micro a été coupé, s'insurge l'avocat. De surcroît, les administrateurs judiciaires n'ont pas soumis dans les délais requis au CSE le plan de sauvegarde de l'emploi à venir. » Coté sur Euronext Paris, le cours de l'action d'Orchestra a été suspendu à 0,17 euro. ■

# Bosch ne croit pas à un rebond rapide du marché automobile

## AUTOMOBILE

**Les usines françaises du groupe allemand, qui ont quasiment toutes fermé pendant le confinement, tournent aujourd'hui à 75 % de leurs capacités.**

Lionel Steinmann  
@lionelsteinmann

Après avoir subi l'onde de choc du coronavirus, Bosch France veut repartir de l'avant. La branche hexagonale du conglomerat familial allemand a annoncé mardi avoir réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros en 2019, en augmentation de 2,3 % sur un an. Mais elle ne retrouvera sans doute pas ce niveau avant de longues années, du fait du trou d'air provoqué par le Covid sur l'automobile, son principal secteur d'activité.

Bosch France, qui emploie 6.600 salariés, a dû mettre à l'arrêt 8 de ses 9 sites industriels à la mi-mars, pour tenir compte de la situation sanitaire, mais aussi de la chute des commandes. « Suite à cela, nous avons mis en place toutes les mesures nécessaires, et avons été prêts pour le redémarrage en amont de nos clients », explique aux « Echos » Heiko Carrie, président de Bosch France Benelux. Après une reprise début mai, nous avons retrouvé aujourd'hui un taux d'activité de 75 %.

### Retour très progressif au niveau d'avant-crise

Si le site qui fabrique de l'électroménager à Lipsheim (Alsace) tourne à plein régime, ce n'est pas le cas de ceux dédiés à l'automobile. « L'usine de Rodez [qui produit des pièces pour moteurs de diesel, NDLR] est la plus ralentie, et ne fonctionne qu'à 50-60 % du fait d'une demande relativement faible », pointe le dirigeant.

Plus globalement, le retour au niveau d'activité d'avant-crise ne se fera qu'à très long terme dans l'automobile, juge-

t-il : « Le marché avait commencé à ralentir avant la crise, en Inde, en Chine et en Europe. La récupération du terrain perdu va se faire très progressivement, et il faudra sans doute attendre 2023 pour retrouver le niveau d'activité de 2019. »

### Impact jugé limité pour le plan de soutien

Certes, les mesures de soutien au secteur annoncées la semaine dernière par Emmanuel Macron vont donner un coup de pouce aux ventes, mais Heiko Carrie n'en attend pas un impact décisif, notamment pour les bonus écologiques accordés pour l'achat de voiture 100 % électrique ou hybrides rechargeables.

« Nous partageons l'objectif de protection du climat, comme le montrent toutes les actions que nous déployons au niveau du groupe », explique le patron. Mais les véhicules électriques ne représentent qu'une part de marché extrêmement faible. Et la prime de 2.000 euros pour les acheteurs d'hybrides rechargeables ne va pas changer la décision d'achat sur un segment où les prix peuvent monter jusqu'à 45.000 euros. »

Plus largement, le dirigeant déplore la mise au ban des moteurs Diesel, qu'il juge injuste. « On sous-estime les progrès faits par les moteurs thermiques, tout comme on ne mesure pas l'importance qu'ils conserveront à l'avenir. En 2030, les deux tiers des voitures vendues seront encore équipées de moteurs essence ou Diesel », plaide le dirigeant.

Il y a toutefois un domaine où Bosch peut se féliciter de l'émergence de la mobilité électrique : les vélos. Le groupe fabrique des systèmes de motorisation pour les modèles équipés de VAE, et occupe la première place en Europe sur ce marché en très forte croissance. « C'est un succès énorme, au-delà de nos attentes. Nous équipons 80 marques dans le monde », se félicite Heiko Carrie. Le chiffre d'affaires généré, qu'il se refuse à dévoiler, reste toutefois très faible à l'échelle du groupe (78 milliards l'an dernier). ■

## à suivre

### L'Etat envisage de prendre en charge les surcoûts sanitaires du BTP

**BTP** Dans une intervention mardi à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Economie Bruno Le Maire s'est dit ouvert à une prise en charge par l'Etat des surcoûts du BTP, liés aux « règles sanitaires qui lui font perdre de 25 % à 30 % de productivité sur chaque chantier. Dans le projet de loi finance rectificative (PLFR) numéro 3, nous aurons l'occasion d'examiner les moyens de prendre en charge ces surcoûts », a-t-il déclaré. Ce PLFR doit être présenté le 10 juin en conseil des ministres.

Les Echos  
Le Parisien  
ANNONCES

Diffusez vos publications judiciaires dans Les Echos

annonces.lesechosleparisien.fr  
01 87 39 70 08